

# Ligue suisse du patrimoine national : rapport et comptes annuels pour 1980

Autor(en): [s.n.]

Objekttyp: **Appendix**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **75 (1980)**

Heft 6-fr: **Groupements de citoyens**

PDF erstellt am: **28.04.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

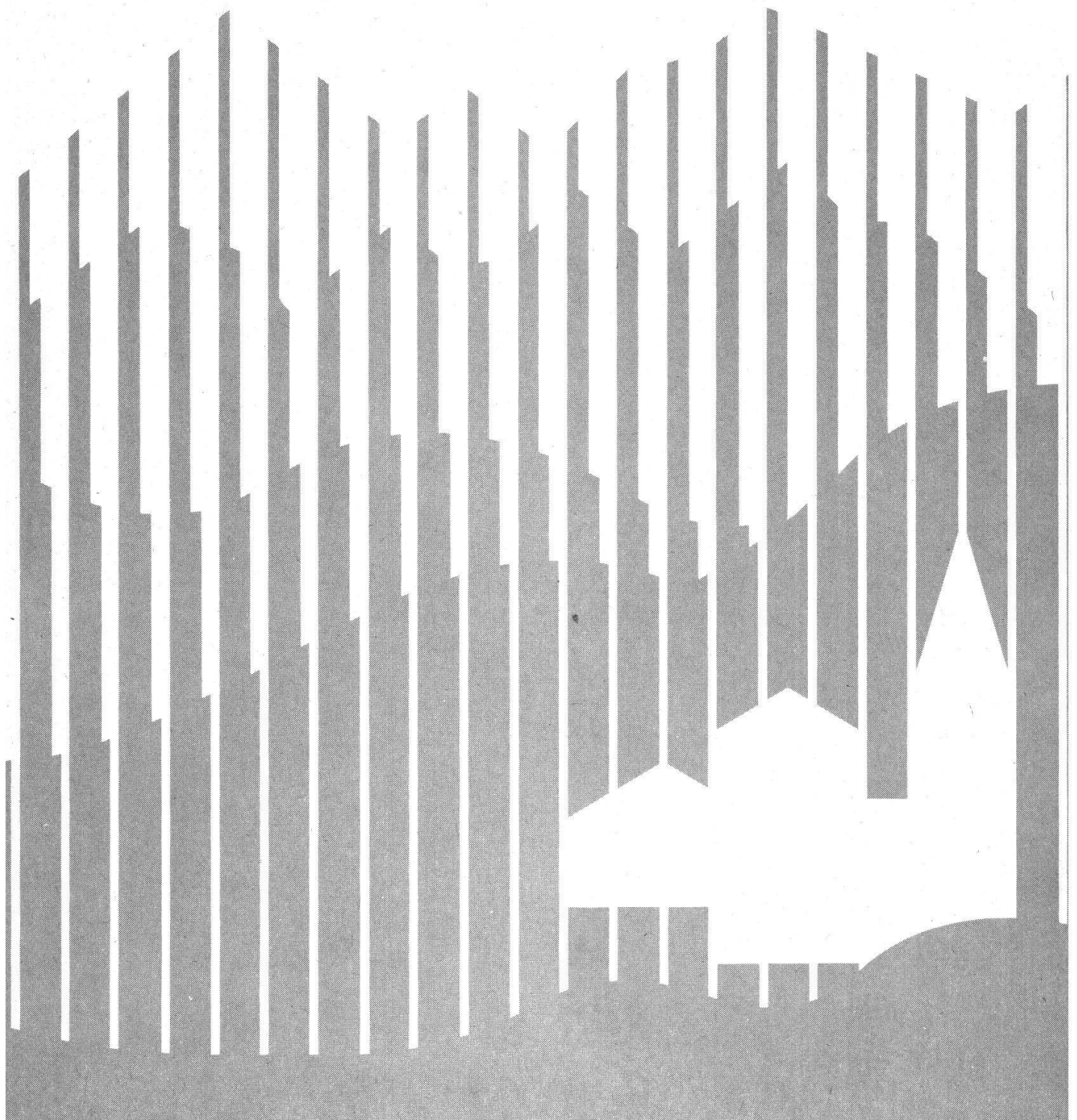
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

**Ligue suisse  
du patrimoine national  
Rapport et Comptes annuels  
pour 1980**





# Table des matières

|                                 | Page |                               | Page |
|---------------------------------|------|-------------------------------|------|
| <b>A. Réflexions générales</b>  | 5    | 4. Politique des transports   | 13   |
|                                 |      | 5. Politique de l'énergie     | 13   |
|                                 |      | 6. Subsidés de restauration   | 13   |
| <b>B. Organisation</b>          | 5    | 7. Procédures de consultation | 14   |
| 1. Généralités                  | 5    | 1. Répartition des tâches     | 14   |
| 2. Effectifs                    | 6    | Cantons/Confédération         | 14   |
| 3. Sections                     | 6    | 2. Lex Furgler                | 14   |
| 4. Organes LSP                  | 7    | 8. Initiative fédérale        | 15   |
| 1. Assemblée des délégués       | 7    | pour la culture               | 15   |
| 2. Comité central               | 7    | 9. Recours                    | 16   |
| 3. Bureau                       | 8    | 10. Information               | 16   |
| 4. Vérification des comptes     | 8    | 1. Revue «Heimatschutz»       | 16   |
| 5. Secrétariat général          | 8    | 2. Cahiers                    | 16   |
| 6. Bureaux techniques,          |      | 3. Presse/radio/TV            | 17   |
| consultation juridique          | 8    | 4. Expositions                | 17   |
| 7. Commissions                  | 9    | 5. Concours pour les jeunes   | 17   |
| 8. Anniversaire et Prix Wakker  | 9    | 6. Divers                     | 17   |
| 9. Collaboration avec des tiers | 9    | 11. Finances                  | 17   |
|                                 |      | 12. Ecu d'or                  | 17   |
| <b>C. Activités</b>             | 10   |                               |      |
| 1. Programme-cadre              | 10   | <b>D. Conclusions</b>         | 18   |
| pour les années 80              | 10   |                               |      |
| 2. Défence du patrimoine        | 10   | <b>Annexe</b>                 |      |
| 1. Sections                     | 10   | Comptes annuels pour 1980     |      |
| 2. Ligue suisse                 | 11   | Bilan                         | 19   |
| 3. Protection des sites         | 12   | Compte d'exploitation         | 20   |
| 1. Parc alpin de Piora          | 12   | Rapport de l'organe de        |      |
| 2. Iles de Brissago             | 12   | vérification des comptes      | 22   |
| 3. Inventaire CPN               | 12   |                               |      |





## A. Réflexions générales

La tendance de l'homme moderne à abandonner de plus en plus ses responsabilités à l'Etat, à son administration et à ses experts, devait bien se payer un jour. Elle a maintenant pour conséquence une floraison de lois et de règlements fédéraux, cantonaux et communaux, et le citoyen se sent toujours davantage acculé. Mais il y a dans son cas de la schizophrénie. D'un côté, il réclame sans cesse des interventions des pouvoirs publics; de l'autre, il se plaint qu'on attente à sa liberté. Son attitude à l'égard des organes de *protection des sites* est souvent pareille: il s'indigne qu'on n'intervienne pas pour défendre un site qui lui est cher, mais il ne s'indigne pas moins si une mesure de protection entrave son bon plaisir...

La situation se complique du fait de la croissante complexité des problèmes de notre société de confort et de bien-être. Mieux maîtriser ces problèmes est un des principaux objectifs de la *loi fédérale sur l'aménagement du territoire*, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1980. Elle vise une utilisation économe du sol et une occupation ordonnée du terrain; elle est donc de grande importance pour la future protection des sites: par la formulation de ses buts, par l'élaboration des plans directeurs cantonaux et des plans d'affectation. La LSP et ses sections, en tant qu'institutions de droit privé, ont là une chance à saisir: c'est un domaine où leur activité en faveur de la protection du patrimoine architectural et du paysage peut s'exercer plus efficacement que par des actions de sauvegarde occasionnelles. Espérons donc qu'elles feront rapidement et vigoureusement usage des possibilités qui se présentent.

Une politique prospective de protection des sites apparaît aujourd'hui d'autant plus urgente que les limites d'un «Heimatschutz» purement défensif s'annoncent étroites. La situation financière et les

tâches croissantes des pouvoirs publics imposent un *ordre strict de priorités*. On ne pourra plus payer tout ce qui est souhaitable. Les services officiels de protection du patrimoine architectural devront songer à cela, eux qui ont tendance, dans leur zèle historico-artistique, à se montrer plus perfectionnistes que ne le permettent les capacités financières des caisses publiques et des propriétaires concernés. Abstraction faite des remous politiques que cela peut soulever, cette ambition a aussi des effets néfastes sur l'évolution des loyers, principalement dans les centres urbains, et favorise ainsi, indirectement, le délabrement des logis, la formation de ghettos et la fuite à la campagne. Prévenir ce processus à temps doit précisément constituer la tâche primordiale de la prochaine décennie.

## B. Organisation

### 1. Généralités

La LSP a célébré son 75<sup>me</sup> anniversaire dans un cadre digne de l'événement. A part le traditionnel aperçu rétrospectif sur ce qui a été réalisé ou manqué au cours des années, l'accent devait pourtant être mis sur la poursuite de la réforme interne entreprise il y a quelques années et reconnue nécessaire au développement de la Ligue et au service de sa cause. Le fait que ce processus de changement et de renouvellement ne s'opère pas selon des méthodes violemment spectaculaires peut décevoir certains ligueurs; elle est toutefois fondée sur la structure très fédéraliste de la Ligue et sur son caractère de volontariat. A l'occasion, d'ailleurs, percent aussi dans nos rangs des tendances qui s'harmonisent mal avec le véritable fédéralisme (à ne pas confondre avec l'esprit de clocher). Elles alourdissent pasfois la tâche de l'organisation faïtière d'une façon qui, à la longue, fait du tort à notre cause. Trouver une voie, acceptable pour tous, qui mène à

l'heureuse innovation, à la solidarité et à une bonne répartition des tâches, ne sera possible que si tous aussi y sont disposés.

## 2. Effectifs

Grâce à une campagne de recrutement menée de pair avec la vente de l'Ecu d'or, nos *effectifs* ont augmenté d'un petit 5%, atteignant 19 193 membres. Quand bien même il s'agit là d'un nombre net, après déduction des décès et des démissions, il ne saurait dissimuler que les progrès sont modestes. Un accroissement comme celui auquel a donné lieu l'Année européenne du patrimoine architectural, en 1975, et proportionné aux buts de la Ligue, ne se conçoit pas sans un recours aux méthodes professionnelles et sans des *efforts intensifs*

### Effectifs 1980

#### Section

|                                |               |
|--------------------------------|---------------|
| <i>Appenzell R.-E.</i>         | 623           |
| <i>Argovie</i>                 | 1 621         |
| <i>Bâle-Campagne</i>           | 378           |
| <i>Bâle-Ville</i>              | 1 171         |
| <i>Berne</i>                   | 3 199         |
| <i>Engadine</i>                | 208           |
| <i>Fribourg</i>                | 160           |
| <i>Genève</i>                  | 1 592         |
| <i>Glaris</i>                  | 449           |
| <i>Grisons</i>                 | 538           |
| <i>Gruyère</i>                 | 173           |
| <i>Haut-Valais</i>             | 230           |
| <i>Neuchâtel</i>               | 365           |
| <i>St-Gall/Appenzell R.-I.</i> | 1 055         |
| <i>Schaffhouse</i>             | 559           |
| <i>Soleure</i>                 | 1 230         |
| <i>Suisse centrale</i>         | 1 365         |
| <i>Thurgovie</i>               | 703           |
| <i>Valais romand</i>           | 362           |
| <i>Vaud</i>                    | 750           |
| <i>Zurich</i>                  | 2 462         |
| <b>Total</b>                   | <b>19 193</b> |

de l'organisation de faîte et de ses sections. Le résultat de la campagne de 1980 montre cependant que la stagnation marquée des dernières années peut être surmontée, que les mesures prises durant l'année écoulée commencent à porter leurs fruits, et qu'il nous faut poursuivre ces efforts dans la direction où nous nous sommes engagés. Etant donné nos tâches croissantes et la diminution des subventions fédérales et des dons, une importante augmentation de nos effectifs est indispensable pour l'avenir.

Sur les 21 sections de la LSP, 15 ont annoncé une progression d'effectif en 1988 – notamment *Berne, Zurich* et *Appenzell R.-E.* qui sont en tête. Il y a des reculs pour les sections de *Bâle-Ville, Engadine, Schaffhouse, Soleure* et *Thurgovie*, tandis que celle de *Fribourg* conserve son état des années précédentes. Les rapports entre nombre de membres et population résidente n'ont guère varié, les petites régions campagnardes gardant le premier rang. Il serait cependant faux d'en déduire que la population des campagnes est plus favorable à la cause de la protection du patrimoine que celle des villes.

## 3. Sections

Une bonne partie du travail pratique concerne les communes et se fait au niveau des 21 sections LSP et de leurs groupes régionaux et locaux. Bien qu'on ne s'y mette pas partout – ce qui est compréhensible – avec le même entrain et la même imagination, l'année écoulée a vu s'accomplir dans la plupart des comités de section une surprenante somme de travail pas toujours facile. Bénévolement et sans la moindre indemnité, cela va sans dire! Cela mérite d'autant plus d'être relevé que les tâches dont il s'agit réservent généralement plus d'épines que de roses et servent l'intérêt public sans vous attirer beaucoup de reconnaissance.

Nous donnons ci-après, en page 6, un extrait de la liste des démarches et inter-

ventions des sections (V. chapitre «Activités»). Nous ne les mentionnons ici que pour relever qu'en 1980 la LSP a soutenu comme d'habitude ses sections sur le plan de la coordination, de la consultation ou de l'aide financière. Sur la base des nouveaux statuts a commencé surtout à s'instaurer une collaboration sensiblement plus efficace dans le domaine des *recours*, car les sections peuvent aussi, désormais, déposer des recours au nom de la LSP. Les travaux préparatoires pour la constitution d'une section jurassienne ont culminé le 26 novembre avec la fondation de la «*Ligue suisse du patrimoine, section cantonale jurassienne*». Elle doit encore être officiellement accueillie dans la Ligue suisse à l'assemblée des délégués 1981. Nous nous en réjouissons d'ores et déjà! En ce qui concerne le *Tessin*, les efforts déployés pour trouver une solution se poursuivent, mais n'ont malheureusement pas encore abouti. Signalons enfin l'avènement de plusieurs nouveaux présidents: MM. *Ronald Grisard* (Bâle-Ville), *Jean-Claude Morisod* (Fribourg), *Walter Ruppen* (Haut-Valais) et *Bruno Kläusli* (Zürich).

## 4. Organes LSP

### 1. Assemblée des délégués

115 délégués de toutes les sections se sont réunis le 21 juin dans la salle du «Landhaus» rénové, à Soleure, pour l'assemblée ordinaire. A part les affaires statutaires habituelles, ils ont approuvé le *programme-cadre des années 80*, qui doit guider l'activité future de la LSP. Puis ils ont élu, sur la base des nouveaux statuts, les membres du bureau et du comité central. Le bureau est ainsi formé pour la période administrative 1980-84: Mme Rose-Claire Schüle, Crans s/Sierre (présidente); M. Hanspeter Böhni, Stein-sur-le-Rhin (vice-président); M. Denis Buchs, Bulle; M. Robert Ganzoni, Celerina; M. Xavier Jans, Lucerne; M. Robert Steiner, Winterthur; M. Hans-Ulrich Wepfer, Kreuzlin-

gen (ces derniers assesseurs). Comme représentants du public au comité central, remplaçant les ex-«membres individuels», ont été élus: Mme la conseillère nationale Susi Eppenberger, Nesslau (parlement fédéral); le professeur Claude Wasserfallen, Lausanne (EPFL); le professeur Bernard Hoesli, Zurich (ETHZ); M. Martin Froehlich, Berne (commission fédérale des monuments historiques); M. Willy Plattner, St-Gall (Ligue suisse pour la protection de la nature); M. Bernhard Lieberherr, Orvin (Fondation suisse pour la protection du paysage); M. Heinz Aemisegger, Schaffhouse (Association suisse pour le plan d'aménagement national). L'assemblée a ensuite nommé membres d'honneur de la LSP, en reconnaissance des services rendus, Mlle Elisabeth Bertschi, Genève, M. Henri Gremaud, Bulle, M. Gottlieb Loertscher, Soleure, et M. Theo Hunziker, Ittigen.

Après la partie administrative, la présidente Mme R.- C. Schüle traita en allemand et en français le sujet «*Les 75 ans de la Ligue suisse – réflexions pour un anniversaire*». Partant de la situation de la société à l'époque de la fondation de la Ligue, elle releva les menaces du présent pour nos sites et paysages, incitant ses auditeurs à ne pas se reposer sur d'anciens lauriers et demandant que la Ligue et ses sections collaborent intensivement, agissent dans la solidarité et s'épaulent davantage les unes les autres. Car notre mouvement, dans l'ensemble, ne peut pas être plus fort que le plus faible de ses membres. L'après-midi, la plupart des délégués se joignirent aux congressistes venus de toute la Suisse pour la Journée du patrimoine national et visitèrent par groupes la ville des ambassadeurs. La plupart restèrent même fort avant dans la soirée pour participer à la fête du 75<sup>me</sup> anniversaire.

### 2. Comité central

Le comité central a tenu en 1980 trois séances d'une journée et y a traité 27

(1979: 30) sujets importants. Le principal de la séance du 26 janvier était un projet de programme-cadre pour les années 80. Il approuva aussi, notamment, des directives pour l'activité du service juridique. A la séance du 22 mars fut approuvé le projet de concours pour les jeunes, et constituée une commission pour la formation; la réponse de la LSP fut mise au point en ce qui concerne la nouvelle répartition des tâches Cantons/Confédération (procédure fédérale de consultation), et l'on décida la création de la Fondation «Pro Lungern-Obsee». Le prix Wakker et le programme d'activité 1981, l'introduction d'une nouvelle marque distinctive LSP, la désignation d'un groupe de travail «Heimatschutz» et le projet de statuts de la nouvelle section jurassienne remplirent la séance du 29 novembre.

### 3. Bureau

Au cours d'une séance d'une demi-journée et de six séances d'une journée, le bureau a traité 96 (73) objets importants. Les affaires courantes de la Ligue, des tâches de planification, la préparation des séances du comité central, le contrôle des groupes de travail et du secrétariat, ainsi que le maintien des contacts avec les sections et les organisations à buts analogues, ont dominé son activité. En outre, la présidente, le conseiller technique et le secrétaire général, notamment, ont rempli de nombreux devoirs de représentation, ou assumé des tâches supplémentaires dans de nouveaux groupements auxquels la LSP participe. Il nous sera permis de relever à ce propos que les charges de certains membres du bureau dépassent largement les limites raisonnables d'un travail bénévole. Des changements de personnes sont à signaler: Mlle Elisabeth Bertschi, de Genève, a cédé à une force plus jeune, au terme de la période administrative 1976-80, son siège au bureau. Y sont entrés MM. Denis Buchs, directeur du Musée grüérien de Bulle, et Hans-Ulrich Wepfer, maître au séminaire de Kreuzlingen.

### 4. Vérification des comptes

A fonctionné comme organe de vérification des comptes de la LSP, en 1980, la «Fides-Revision», à Zurich, qui contrôle aussi les comptes séparés de l'Ecu d'or organisé en commun avec la LSPN. L'assemblée des délégués du 21 juin a prolongé son mandat de deux ans.

### 5. Secrétariat général

Avec trois personnes à plein temps et deux collaborateurs à temps partiel, le Secrétariat a eu une foule de tâches à remplir. Citons-en quelques exemples: préparation des festivités de 75<sup>me</sup> anniversaire, vente de l'Ecu d'or, tout le domaine de l'information, administration générale de la Ligue, examen des demandes de subsides, collaboration dans diverses commissions et avec des organisations à buts analogues. En outre, le Secrétariat a continué à se mettre à la disposition de particuliers, d'autorités, d'institutions diverses, de concert avec le Bureau technique et le Service juridique LSP, pour résoudre des problèmes de protection des sites, ou a fonctionné au bénéfice des sections comme organe de coordination et de prestations de services. Pour les questions de propagande et de relations publiques, le Secrétariat a depuis février 1980 le renfort d'un spécialiste. Le *déménagement du Secrétariat* lui a donné du travail supplémentaire. Il est depuis le 1<sup>er</sup> octobre au 45 de la Merkurstrasse, arrondissement 7 de Zurich, où il dispose de bureaux agréables, d'une salle de séances, d'un dépôt et d'un local pour ses archives.

### 6. Bureaux techniques et consultation juridique

Le chef responsable des Bureaux techniques a été cette année encore M. Robert Steiner, architecte diplômé ETH/SIA. Il a eu l'appui de Mme Beate Schnitter, architecte diplômée ETH/SIA, en Suisse alle-



mande, et de *M. Eric Kempf*, architecte diplômé EPFL/SIA, de Lausanne, en Suisse romande. Nous reviendrons sur leur activité, ainsi que sur celle de *M. Kläusli*, notre conseiller juridique, au chapitre «Activités». Nous nous bornerons à signaler ici que le bureau envisage, vu les tâches à venir de la LSP, de redéfinir les fonctions du service de consultation et des commissions, et de les réorganiser complètement dans un proche avenir déjà. Nous tenons à rappeler ici le décès d'*Henri-Robert von der Mühl*, architecte à Lausanne, qui fut longtemps conseiller technique pour la Suisse romande et qui s'est acquis de grands mérites en Suisse dans le domaine de la protection du patrimoine.

## 7. Commissions

Des *commissions* et *groupes de travail* internes ont travaillé à la préparation ou à l'exécution de certaines tâches spéciales: la commission de rédaction a dressé la liste des principaux thèmes à traiter dans la revue; le groupe de travail Rosbaud a préparé la création de la Fondation Rosbaud, en vue d'un parc alpin dans la Léventine antérieure, et l'a mise sur pied; un groupe de travail a été chargé d'élaborer le projet d'un programme de formation LSP, tandis qu'un autre doit, d'ici à l'été 1981, traduire les thèses de Genève 1978 en propositions pratiques; le groupe de travail «Energie et protection des sites» a pu terminer sa tâche à fin décembre et publier au début de 1981 une brochure du même nom; l'avenir du groupe de travail pour Meride est pour le moment incertain, car il a perdu son président, le professeur *Rudolf Schoch*, décédé l'an dernier, avant d'avoir achevé la planification, financée par la LSP, de ce village tessinois.

## 8. Anniversaire et Prix Wakker

La Journée du patrimoine national organisée dans le canton de Soleure avait un

caractère particulier, puisqu'elle était liée à la célébration du 75<sup>e</sup> anniversaire de la *Ligue suisse du patrimoine national* et à la remise du prix Henri-Louis Wakker 1980 à la Ville de Soleure. Plus de 1000 personnes ont fêté cet anniversaire les 21 et 22 juin.

La Journée proprement dite commença le samedi après-midi par des visites de la ville des ambassadeurs, toute pavoisée, dont le bastion de St-Ours menacé déclencha naguère la fondation de la LSP.

Le dimanche fut consacré à la découverte des paysages du canton de Soleure et d'une proche région bernoise. Mais entre-temps avait eu lieu, le samedi soir, la cérémonie d'anniversaire, clou de la manifestation. D'éminents invités des milieux politiques fédéraux, de l'Etat et de la Ville de Soleure, des représentants d'organisations amies et d'institutions officielles étaient présents. Et plusieurs centaines de Soleurois et Soleuroises, qui ne voulaient pas manquer la remise d'une distinction à leur cité, se joignirent à eux après l'apéritif devant la tour de Bâle et le souper campagnard servi dans la halle des fêtes. Le *conseiller fédéral H. Hürlimann*, dans son allocution officielle, caractérisa l'activité de la Ligue du patrimoine national par la fidélité au patrimoine, le courage d'affronter la nouveauté, et le sens de la responsabilité envers la communauté. Il avait été précédé par la présidente de la section d'accueil, *Mme Verena Altenbach*, et par la présidente LSP, *Mme Rose-Claire Schüle*, qui prononça un vigoureux discours de 75<sup>me</sup> anniversaire et remit le diplôme du prix Wakker au président de la Ville, *M. Fritz Schneider*. Dans l'ensemble, cela a été une belle manifestation, à laquelle les sociétés culturelles de Soleure et la section soleuroise de la Ligue ont pris une part importante.

## 9. Collaboration avec des tiers

Bien que la LSP veuille et doive, pour diverses raisons, rester indépendante, elle

accorde beaucoup de valeur à ses relations avec des organisations à buts analogues, des spécialistes des services publics, des Universités et des Ecoles techniques, et les autorités à tous les niveaux. Elle a travaillé plus étroitement, en 1980, notamment avec les *institutions* suivantes: Ligue suisse pour la protection de la nature, Fondation suisse pour la protection du paysage, Association suisse pour le plan d'aménagement national, Société suisse pour l'énergie solaire, Centre suisse de l'artisanat (Heimatwerk), Ligue des patois alémaniques, Club de l'environnement, Commission fédérale pour la protection de la nature et du patrimoine, Commission fédérale des monuments historiques, Ecole polytechnique fédérale de Zurich, et divers services cantonaux et fédéraux. La LSP a noué de *nouvelles relations*, entre autres avec Pro Juventute. Il faut aussi rappeler ici les nombreuses organisations régionales et locales – avant tout des Fondations – où la LSP est représentée et collabore, ainsi que la commission pour l'inventaire des paysages et sites naturels d'importance nationale (CPN) et l'équipe qui élabore l'inventaire fédéral des sites dignes de protection (ISOS). Les liens entre Europa Nostra et la LSP sont maintenus par la présidente de notre Ligue, qui a présidé l'an passé à Bruxelles le groupe de travail «Edifices campagnards» du Congrès européen pour les monuments historiques. Depuis l'été 1980 elle représente la cause de notre ligue au comité national suisse pour la campagne européenne en faveur de la rénovation urbaine.

## C. Activités

Il n'est pas possible, dans le cadre de ce rapport, de citer dans le détail les activités de la Ligue durant l'année écoulée; aussi devons-nous nous borner à une rapide *revue* des principaux domaines concernés.

### 1. Programme-cadre pour les années 80

Dans le dessein de mieux délimiter le travail de la Ligue suisse par rapport à celui de ses sections, de planifier et entreprendre l'activité future d'après un ordre de priorité clairement établi, et de développer ainsi une *stratégie à long terme*, l'assemblée des délégués a ratifié le 21 juin un programme-cadre pour les années 80. Il définit les bases de notre action pour les 5 à 10 prochaines années et constitue un ensemble de directives à l'intention des organes compétents et du secrétariat général pour leurs programmes annuel d'activité. Ce «cadre» comprend *cinq points principaux* auxquels la LSP devra désormais se consacrer tout particulièrement et par divers moyens: l'information; la formation et l'éducation; la politique nationale de protection du patrimoine; la coordination interne; la propagande et le développement des ressources financières. Les premiers effets de ce programme se sont déjà concrétisés en 1980 par diverses mesures; d'autres suivront peu à peu ces prochaines années.

### 2. Défense du patrimoine

#### 1. Sections

Un aperçu de l'activité des sections LSP, au-delà de ce qui relève des demandes de subsides, peut donner une image de la diversité du travail accompli durant l'année écoulée. La section d'*Appenzell R.-E.*, faute d'un organe officiel de protection des sites, assume une grande part de ces tâches, souvent à la demande de l'Etat. Au Heimatschutz d'*Argovie*, ce sont surtout des recours en matière de construction, ainsi que la défense du site du lac de Hallwil, qui ont rempli l'année 80. La section de *Bâle-Campagne* a préparé une publication sur les coutumes autochtones; les ligues de *Bâle-Ville* ont obtenu un grand succès, après un long et dur combat, du



fait de l'introduction de la nouvelle loi sur le patrimoine architectural, mais se voient confrontés à une très grande menace pour des quartiers de villas, qui a donné lieu à 40 recours et pétitions. La section *bernoise* a créé un groupe régional pour le Jura bernois, a déployé – avec ses 40 experts – une riche activité de consultation technique, et a posé les jalons d'une Fondation pour le travail des jeunes. Des initiatives politiques et juridiques ont été au premier plan de l'activité de la Société d'art public de *Genève*, qui a par là pris une part importante à la sauvegarde du Vieux-Carouge, et de la substance architecturale intérieure d'édifices de la zone protégée de Genève. La section de *Glaris*, par six visites commentées de diverses parties du canton, au cours de l'année, a cherché à faire connaître ses efforts d'un plus large public. Aux *Grisons*, on a mis sur pied une activité de consultation, en matière de construction, indépendante des autorités, et la vague des résidences secondaires, ainsi que la protection du paysage de la Haute-Engadine, ont donné beaucoup à faire. Dans le canton de *Fribourg*, il a fallu lutter de plus en plus contre la démolition ou l'altération d'églises et d'anciennes demeures paysannes, et les deux sections ont travaillé à obtenir un droit de recours dans la loi cantonale sur l'aménagement du territoire. L'introduction, couronnée de succès, de cours de formation pour adultes, ainsi que l'inventaire du patrimoine culturel à protéger en ville de St-Gall ont été les principales initiatives de la section *St-Gall/Appenzell R.-I.*, tandis qu'à *Schaffhouse* l'année a été marquée par une révision statutaire et par la prochaine création de groupements régionaux. La section intercantonale de la *Suisse centrale* s'est surtout occupée de la «macadamisation» des routes de montagne, de la reconstruction de la maison Kesselbach à Altdorf, d'un gros lotissement au Righi-First, du tracé de la N8 en Obwald, des zones à bâtir surdimensionnées (notamment dans les stations de villé-

giature), des problèmes d'urbanisme à Lucerne, et du projet d'Exposition nationale 1991. En *Thurgovie*, on a eu à s'occuper de planification locale, de construction de silos et d'un projet de loi sur les constructions hydrauliques. En *Valais*, on s'est efforcé d'arriver à une meilleure entente avec les services cantonaux, et l'on s'est consacré à la réorganisation des deux sections. La Société d'art public du canton de *Vaud* a exercé une activité très variée, intervenant dans le cadre des problèmes d'aménagement et de construction et en vue de l'information du public. Enfin, la section de *Zurich* a créé une Fondation pour l'acquisition et la rénovation d'immeubles, et, pour résoudre plus efficacement les problèmes de protection des sites construits, a constitué une commission pour les questions d'urbanisme, les expertises et la critique architecturale.

## 2. Ligue suisse

● De plus en plus, le travail de consultation est assumé par des services officiels, de sorte que les *Bureaux techniques LSP* sont considérablement déchargés, notamment dans les questions de détail concernant les monuments historiques, et peuvent se consacrer davantage aux problèmes d'urbanisme fondamentaux; par exemple, celui de l'architecture moderne, qui malheureusement laisse souvent à désirer du point de vue qualitatif, et qui de ce même point de vue est peu demandée et peu encouragée. Une question qui est actuellement au premier plan est celle de la meilleure façon de satisfaire le besoin de place par une intégration dans les localités et le paysage existants. Des interventions concrètes en ce domaine se sont notamment produites à Aarbourg, Auw, Altdorf, Genève, Horw, Lucerne, Bischofszell, Appenzell, Silvaplana et Winterthur. En outre, le Bureau technique LSP a participé à une série de publications de l'Association grisonne pour l'aménagement du territoire, sur les problèmes d'urbanisme, présentant un choix d'exemples;

il a aussi pris langue avec les partis politiques, pour les inciter à se préoccuper davantage des questions de protection des sites.

● La LSP et la Ligue suisse pour la protection de la nature (LSPN) ont créé le 29 août à Lungern OW la Fondation Pro Lungern-Obsee, dans le dessein de sauvegarder la substance architecturale typiquement régionale et la structure économique agricole du village. Les deux Ligues mettront à la disposition de la nouvelle institution, sur le produit net du Don de l'économie 1980, un capital initial d'au moins 120 000 francs, afin qu'elle puisse faire face aux premières tâches urgentes de protection du ravissant village.

● A fin novembre, le Conseil de l'Europe a donné le départ à une campagne en faveur de la rénovation urbaine, intéressant tout le continent. La LSP y participe, dans le cadre du comité national suisse. Cette campagne d'information a pour but d'améliorer l'environnement citadin, au sens le plus large, de ranimer la vie de société, et de faire participer davantage de citoyens à la planification et à l'aménagement de son cadre de vie. La LSP est cofondatrice de la communauté de travail «Rues habitables et résidentielles».

### 3. Protection des sites

#### 1. Parc alpin de Piora

De concert avec la Confédération, l'Etat du Tessin, la Commune politique de Quinto et la «Corporazione dei Boggesi di Quinto», la LSP a créé le 19 août à Quinto, après de longs travaux et démarches préparatoires, la Fondation Rosbaud, que préside le *conseiller d'Etat Fulvio Caccia*. Elle a pour tâche la création et l'entretien d'un Parc alpin entre la Léventine antérieure et le Lukmanier. Dans les 37 km<sup>2</sup> du territoire considéré, elle entend protéger, encourager et améliorer les relations traditionnelles entre l'homme et la nature, et contribuer par là à la sauvegarde d'une

des plus belles régions alpestres de Suisse. Le projet sera notamment financé par un legs d'environ 1,5 million de francs, laissé à la LSP en 1974 par le couple de musiciens *Hans et Edeltraud Rosbaud-Schaefer (Zumikon)*.

Le projet de la Fondation Rosbaud peut être qualifié d'avant-gardiste, car il ne s'agit pas seulement de prendre des *mesures de protection*, mais aussi d'assurer à longue échéance l'économie alpestre, et d'encourager un *tourisme de promenade respectueux de l'environnement!* Cette Fondation est aussi un exemple, qui pourrait faire école, de collaboration constructive entre des autorités politiques et une organisation privée de protection des sites. Avec la signature du document de fondation, l'ouvrage de détail de toutes les institutions qui sont partie au projet n'a d'ailleurs fait que commencer. Durant les prochaines années, il sollicitera aussi, et davantage, le Secrétariat général LSP.

#### 2. Les îles de Brissago

Depuis 1949, la LSP est copropriétaire avec la LSPN, l'Etat du Tessin et les Communes d'Ascona, Brissago et Ronco des îles de Brissago, où se trouve une seigneuriale villa du XIX<sup>e</sup> siècle et un jardin botanique contenant des plantes tropicales et subtropicales. Le charme extraordinaire du parc attire quelque 80 000 visiteurs par an. Du fait qu'aucun travail d'entretien important n'a été entrepris depuis 1949, un *assainissement complet de l'infrastructure* s'impose aujourd'hui. Il chargera sensiblement aussi nos finances, mais sera exécuté par étapes. En 1981, on commencera par l'aménée d'eau. Pour représenter la LSP dans la commission d'exploitation, Mlle Beate Schnitter, architecte à Zurich, a remplacé en 1980 M. Adolf Zürcher, de Zoug.

#### 3. Inventaire CPN

Sous la présidence de M. H. Schmassmann, membre d'honneur de la LSP, la commission de l'Inventaire des paysages et

des sites naturels d'importance nationale qui méritent protection (CPN) a tenu en 1980 trois séances de fin de semaine; elle a retravaillé et complété sa liste. L'inventaire CPN reste valable pour les services fédéraux tant et aussi longtemps que leur propre inventaire ne sera pas achevé. D'ailleurs, seule la réalisation des objectifs de protection satisfera aux buts de l'inventaire. Et à cet égard, dans maints cantons, on n'agit pas précisément au mieux, même si, ici ou là, des progrès doivent être signalés. Le représentant de la LSP dans la commission, *M. H.-P. Böhni*, de Stein-sur-le-Rhin, s'étant retiré, il a été remplacé dès 1980 par *M. Paul Géroutet*, l'ornithologue genevois bien connu.

#### 4. Politique des transports

En attendant les conclusions de la commission fédérale chargée du *réexamen de certains tronçons de routes nationales*, laquelle ne déposera son rapport qu'à fin 1981, ainsi que les réalisations concrètes qui découleront de la Conception globale des transports, la LSP n'a pris en 1980 aucune nouvelle initiative en matière de politique des transports. Le tunnel routier du St-Gothard s'étant ouvert le 5 septembre, et celui de Seelisberg le 12 décembre, la LSP se doit de demander avec une particulière insistance l'introduction d'une *taxe sur les poids lourds*, d'une *vignette d'autoroute*, la *levée de l'affectation unilatérale de la taxe sur l'essence*, ainsi qu'un *énergique soutien fédéral des transports publics*. Idem pour le détournement de la circulation des centres urbains, qui continuent à se transformer en «city».

Pour des raisons de santé publique, ces efforts doivent s'accompagner de prescriptions plus sévères sur les *émanations des véhicules à moteur*: en dépit de ses promesses formelles, le Conseil fédéral tarde beaucoup trop à les promulguer. Du domaine de la politique des transports relève enfin l'étude sur les *réseaux de chemins de campagne*, entreprise en 1980 par diverses

organisations et à laquelle la LSP participe financièrement et personnellement; elle sera publiée sous forme d'un livre combattant le perfectionnisme en matière de routes.

#### 5. Politique de l'énergie

Dans la mesure où la politique de l'énergie n'est pas liée à des atteintes aux structures architecturales existantes, la LSP ne s'en occupe que marginalement. Cela surtout parce que toute une série d'autres organisations occupent déjà le terrain. Les *projets de nouvelles usines d'électricité* sur le Rhin, sur le Rhône et dans de nouvelles vallées alpestres laissent présager pour les prochaines années de nouveaux combats entre l'économie électrique et les organisations de protection des sites. Etant donné la sensibilisation du public, et la situation aggravée sur le marché de l'énergie, ils demanderont de part et d'autre une certaine retenue, si l'on ne veut pas revoir les scènes qui ont marqué les dernières années où l'on achevait de construire de telles usines. La situation actuelle n'est d'ailleurs pas tout à fait la même, et c'est ce qu'a voulu prouver la LSP en préparant l'année dernière une brochure intitulée «*Energie solaire et protection des sites*», qui montre de quelle façon une technologie engendrant facilement des conflits peut être conciliée avec les impératifs de la protection des sites.

#### 6. Subsidés de restauration

Bien que n'étant pas riche, la LSP complète les subventions officielles, ou y supplée dans certains cas, en allouant régulièrement, et dans la mesure de ses moyens, des subsides destinés à des restaurations d'édifices ou à d'autres tâches de protection du patrimoine architectural. En 1980, sa part au produit de la vente de l'Ecu d'or lui a permis d'octroyer au total 266 500 francs (1979: 244 185) pour 34 projets de restauration dans les cantons d'*Appenzell*

*R.-I. et R.-E., d'Argovie, Bâle-Campagne, Berne, Fribourg, des Grisons, du Jura, d'Obwald, St-Gall, du Tessin, d'Uri et de Vaud*, ainsi que des subsides pour les publications spécialisées. Elle a en outre réparti entre ses sections 230 000 francs, lesquelles ont consacré pour leur part 297 898 francs à des rénovations dans leurs secteurs respectifs. En tenant compte de son activité gratuite de consultation en matière urbanistique et juridique, la Ligue suisse à elle seule a fourni des prestations d'intérêt public d'environ 540 000 francs. Ce n'est certes pas gigantesque, mais l'expérience enseigne que nos prestations sont souvent plus efficaces qu'on ne pourrait croire d'après leur montant, sont même souvent déterminantes pour le succès d'une intervention, et sont très appréciées par les bénéficiaires, privés ou de droit public.

## 7. Procédures de consultation

La LSP a reçu deux fois en 1980, du *Département fédéral de la justice et de la police*, une invitation à se prononcer sur des projets concernant directement ou indirectement son activité: la nouvelle répartition des tâches entre Cantons et Confédérations, et la révision de la loi sur l'acquisition d'immeubles par des personnes de l'étranger (*Lex Furgler*). Nous en sommes reconnaissants à cette autorité, car elle ne nous a pas seulement permis par là de donner notre opinion et de contribuer à influencer le cours des événements, mais aussi de réfléchir sur des questions politiquement fondamentales, et de considérer ainsi notre activité d'un point de vue supérieur. Voici le résumé de nos deux prises de position:

### 1. Répartition des tâches Cantons/Confédération

La LSP préconise une refonte de caractère pratique, étant plutôt sceptique à l'idée d'une répartition délimitant rigoureusement et selon un schéma classique les

champs d'activité; elle souhaite une combinaison plus souple. Ainsi les Cantons, les régions et les Communes doivent-ils assumer de façon largement autonome les problèmes qui les concernent directement, alors que les tâches d'intérêt national devraient être résolues rationnellement, sans le freinage de points de friction. L'idée suggérée par la commission d'une Fondation de droit public chargée des tâches de protection des monuments historiques mériterait, de l'avis de la LSP, d'être étudiée de manière approfondie, le domaine d'intervention de cette institution étant en tout cas étendu à la défense du patrimoine, de la nature et du paysage. La suggestion selon laquelle la Confédération n'allouerait plus désormais de subventions que dans les cas de protection du patrimoine ou de la nature d'importance nationale est contestable; en revanche, la LSP est favorable, sous certaines conditions, à l'idée d'une subvention globale pour le soutien à la culture. Elle souhaite en outre que la Confédération encourage la recherche, dans les hautes écoles, concernant un habitat favorable à l'environnement et à la famille; et en matière de trafic, elle souhaite que la charge d'entretien des routes nationales passe à la Confédération, celle qui concerne les routes principales restant aux Cantons, et que le bénéfice annuel du compte des routes nationales provenant des droits sur l'essence soit dorénavant utilisé en faveur du développement des transports publics.

### 2. *Lex Furgler*

Du point de vue juridique et pratique, la révision projetée représente certes un certain progrès par rapport à la situation actuelle. Mais sur le fond, la LSP le considère comme tout à fait insuffisant. Elle a demandé qu'il soit complètement revu, si l'on ne veut pas que des buts essentiels de la révision puissent d'ores et déjà être considérés comme impossibles à atteindre. Elle critique en particulier le système pré-



vu du contingentement: celui-ci, faute de critères clairement définis, n'opposerait aucun obstacle aux groupements d'intérêts, mais conduirait bien plutôt à de déplorables conflits entre Cantons et Confédération, de même qu'entre Cantons et Communes au sujet des contingents.

Quant à la fixation de ces derniers selon des critères et des plans (souvent surfaits) de développement, ou même selon «les intérêts justifiés de l'industrie du bâtiment», elle n'est pas moins incapable de maîtriser la construction en faveur de personnes de l'étranger. De plus, le projet de la commission est loin de tenir suffisamment compte de l'influence à long terme de cette demande de biens-fonds sur les prix du sol dans notre pays; il en sous-estime aussi les conséquences politiques, sociales, économiques et culturelles.

Sur la base de ces insuffisances fondamentales, et dans l'idée d'une contribution positive au débat, la LSP a soumis au Département fédéral de la justice et de la police une proposition à deux degrés; cette nouvelle rédaction du projet de loi peut se résumer comme suit:

- *Tout immeuble ne peut être vendu à des personnes de l'étranger que jusqu'à la limite de 20% de la surface brute d'étages. Un transfert de ce pourcentage d'une maison à une autre n'est admissible que là où existent des plans de quartier ou d'aménagement tout à fait au point.*
- *Les communes où le prix moyen du sol a atteint 200 fr. le mètre carré, ou dont la surface totale d'étages est pour plus d'un tiers en mains étrangères, sont déclarées «régions bloquées».*

## 8. Initiative fédérale pour la culture

Introduire une large discussion, dans tout le pays, sur la culture; inscrire dans la Constitution les devoirs de la Confédéra-

tion envers la culture, et renforcer son appui financier: tels sont les buts essentiels de l'initiative fédérale lancée à Berne le 14 mars 1980, avec la participation de 14 organisations, dont la LSP. Les promoteurs de l'initiative étaient conscients de la difficulté de recueillir des signatures en faveur d'un «*pour cent culturel*» juste au moment où la Confédération s'enfonçait dans les dettes. A la fin de 1980, soit neuf mois après le lancement, on n'avait récolté qu'à peine 50 000 signatures, de sorte qu'on peut se demander si l'initiative aboutira. Les principales causes de ce maigre résultat résident, d'une part, dans la tendance centralisatrice de l'initiative, dans l'impatience antiétatique des citoyens et dans une certaine «imperméabilité» suisse à la culture; mais aussi dans le défaut de capacité mobilisatrice de l'organisation de base, et dans l'absence d'un large appui des partis politiques. Sans une solide armature politique, financière et organisatrice, même une initiative à but idéal n'a guère de chances en Suisse! Mais, que cette initiative réussisse ou se perde dans les sables, cela ne changera rien au fait que la politique culturelle suisse a besoin de beaucoup de soins encore. D'ailleurs cela remue se bouge déjà, puisque la Confédération va augmenter sa subvention annuelle à *Pro Helvetia*, par étapes, de 5,5 millions à 13 millions de francs d'ici à 1983.

## 9. Recours

Deux recours ont été formés par la LSP en 1980: l'un contre le projet de reconstruction de «*Seehof*», propriété du *Crédit suisse à Lucerne*, l'autre contre la démolition de l'ancienne *église de Villarepos FR*. Le premier a été adressé aux autorités municipales de Lucerne, le second à celles de Villarepos. Ces deux recours sont encore pendants. La LSP et sa section bernoise, de concert avec la LSPN, se sont occupées de la construction d'un *centre céréaliier à Aarberg*. Il a cependant été décidé de renoncer à combattre le projet sur le plan



juridique, et d'entrer plutôt en pourparlers avec la société responsable, afin de trouver un emplacement plus favorable pour l'énorme silo projeté. Le recours de droit administratif formé en 1979 par la LSP (entre autres) contre le marquage avec des boules rouges de la ligne de téléphérique *Fräkmüntegg-Pilatus-Kulm* a été rejeté. Le Tribunal fédéral a estimé dans ce cas que la sécurité du trafic l'emportait sur la protection du paysage.

Dans le cadre de son activité, le conseiller juridique de la LSP a pris position à propos de dézonage «Stoffel» à Teufen, aidant ainsi la section d'Appenzell R.-E. à obtenir un succès. Diverses consultations ont été données à des associations à buts analogues et à des sections: à propos d'une station d'élevage de porcs à Steinen SZ, d'un projet de ligne à haute tension par le col de la Gemmi BE/VS, de l'emplacement de forage de la NAGRA à Buchs ZH, d'une installation portuaire avec lotissement à Gersau SZ, de la toiture de la gare principale de Winterthur, d'un lotissement à Kehrsiten NW, d'un manège à Oberstammheim, etc. Dans le dernier cas, la LSP, la LSPN et leurs sections zurichoises ont fait recours en commun, vu que le projet de construction concerne un territoire qui figure à l'inventaire fédéral des paysages et sites naturels d'importance nationale.

Enfin, notre service juridique s'est prononcé pour l'introduction d'un droit de recours intégral à l'échelon cantonal, vœu que la LSP a d'ailleurs aussi formulé à propos de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Car, contrairement à ce que disaient tous les prophètes de malheur, il s'est avéré à l'usage que le droit de recours octroyé aux organisations suisses par la loi fédérale sur la protection de la nature et du patrimoine n'a fait l'objet d'aucun abus, qu'il exerce un salutaire effet préventif, et que sa nécessité (même amère pour certains) est prouvée par la forte proportion des succès devant les tribunaux.

## 10. Information

### 1. Revue «Heimatschutz»

Depuis le début de 1980, la revue «*Heimatschutz*», organe officiel de la LSP, paraît six fois l'an au lieu de quatre, en éditions séparées pour la Suisse romande et la Suisse allemande. Les numéros de l'année écoulée ont été consacrés aux principaux thèmes suivants: No 1, «Notre 75<sup>me</sup> anniversaire»; No 2, «Initiative culturelle»; double numéro 3/4, «Conception suisse du tourisme»; No 5, «Droit de recours: faits et opinions»; No 6, «Groupements de citoyens». La revue obéit à la conception selon laquelle le lecteur ne doit pas seulement être informé et instruit, mais entraîné dans un vivant processus de formation de l'opinion sur des questions fondamentales et actuelles de la protection du patrimoine.

### 2. Cahiers

La nouvelle série des Cahiers a été conçue pendant l'année du 75<sup>me</sup> anniversaire comme des guides pour praticiens. Ils contiendront, à l'intention d'un public qui variera selon les sujets, des textes traitant d'aspects particuliers du travail de protection du patrimoine «sur le terrain». Le premier numéro, dont le texte a été achevé à la fin de l'année, a pour titre «*Energie solaire et protection des sites*», et doit paraître début 1981.

### 3. Presse/radio/TV

La surcharge du Secrétariat général l'a empêché de lancer le Service de presse LSP prévu à partir de l'automne 1980. Aussi notre service de presse s'est-il limité à sept communications d'intérêt national, plus quelques articles en exclusivité pour de grands quotidiens. La radio et la TV ont consacré aussi plusieurs émissions à l'activité LSP, notamment au 75<sup>me</sup> anniversaire, au Parc alpin de Piora, à l'Ecu d'or et à la Fondation Pro Lungern-Obsee.

#### 4. Expositions

L'exposition itinérante lancée en janvier 1979 sous le titre «*Protection des sites – une nécessité*» a achevé son circuit à travers la Suisse début 1981. Nous remercions très vivement ici l'Union de banques suisses de la possibilité qu'elle nous a donnée de nous présenter, par une exposition qui a suscité un vif intérêt dans le public. – Depuis l'été 1980, la LSP et d'autres organisations préparent une exposition itinérante sur le thème «Des villes pour vivre».

#### 5. Concours pour les jeunes

1714 enfants et adolescents de toute la Suisse ont participé au concours organisé par la LSP et la revue *Schweizer Jugend* sur le thème de la protection des sites, et, invités à fournir une contribution personnelle complémentaire, ont envoyé des travaux souvent remarquables. Des entreprises privées et des institutions à but idéal ont contribué à la réussite par de beaux prix. Ceux qui croient que la protection des sites n'intéresse pas notre jeunesse devront, au vu des réjouissants résultats du concours, réviser quelque peu leur opinion...

#### 6. Divers

A mentionner encore au titre de l'information et du travail de formation de l'opinion: la participation de membres du bureau à des réunions de spécialistes, tant en Suisse qu'à l'étranger; un panneau d'information à «Grün 80»; une campagne de vitrines en ville de Soleure, prix Wakker 80; enfin l'impression de sachets de sucre illustrés de sujets «Heimatschutz», en collaboration avec une grande organisation de distribution.

### 11. Finances

Avec un total de dépenses de 1 110 989 fr. 60 (1979: 1 064 463 fr. 10) et un total de recettes de 1 124 678 fr. 20 (1 008 676

fr. 80), le compte d'exploitation se solde par un *excédent de recettes* de 13 688 fr. 60 – après mise en réserve d'une somme de 50 000 fr. destinée à des actions pratiques. La fortune nette au 31 décembre 1980 se monte ainsi à 304 123 fr. 80, la somme inscrite au bilan étant de 2 681 227 fr. 95. Ce résultat, meilleur que celui de 1979 et plus favorable que ne le prévoyait le budget, est dû avant tout à un don de l'Ecu d'or à l'occasion du 75<sup>me</sup> anniversaire, à des legs plus importants et à l'accroissement du nombre des membres. Côté dépenses, les frais d'activité ont augmenté, mais les frais d'administration ont baissé. Les dépenses totales 1980 se répartissent comme il suit: subsides de restauration 46,8%, service de consultation 4,2%, information/formation 24,5%, administration 24,5%. Des données plus précises figurent dans les comptes annexés au présent rapport.

### 12. Vente de l'Ecu d'or

La vente de l'Ecu d'or 1980 a été consacrée au 75<sup>me</sup> anniversaire de la Ligue suisse du patrimoine national. Cette vente, organisée en tant que collecte générale de fonds, a donné l'occasion à la Ligue de se faire mieux connaître d'un large public – notamment les maîtres et élèves participant à la vente – et de mettre en relief l'importance de l'Ecu d'or pour le travail de notre association à but idéal et de droit privé. Il est vrai que la renonciation au traditionnel «objectif national», ajouté au recul marquant de la vente dans quelques grandes villes, a eu un effet défavorable sur le résultat 1980. Aussi, et en considération de l'aggravation de la situation sur le «marché des collectes» en Suisse, la commission de l'Ecu d'or que préside le ministre Gérard Bauer (Hauterive NE) a-t-elle décidé de réexaminer à fond la structure de la vente, et de préparer les mesures destinées à l'améliorer. Sans vouloir préjuger les résultats, on peut déjà affirmer que

dorénavant les sections cantonales devront prendre une part beaucoup plus active à la vente.

Avec un chiffre de vente inférieur de 5,2% à celui de l'année précédente, soit de 804 362 fr. écus de chocolat, et un montant de 97 051 fr. 15 du «Don de l'économie» organisé parallèlement, le compte de l'Ecu d'or 1980/81 présente une recette brute de 1 717 333 fr. 35. La recette nette, qui après déduction de tous les frais s'élève à 1 157 067 fr. 60, a été utilisée avec un prélèvement au fonds de réserve, comme il suit: la LSP et la LSPN ont reçu chacune 460 000 fr. pour leurs tâches spécifiques dans l'ensemble du pays, la LSP a reçu 150 000 fr. comme versement unique du 75<sup>me</sup> anniversaire, et la Fondation Pro Lungern-Obsee 100 000 fr. comme capital initial. La Fédération nationale des costumes suisses a touché 20 000 fr.

La formation d'une jeune génération ardente à l'ouvrage, l'adaptation de son organisation aux exigences de notre temps, et l'orientation de son activité vers des domaines peu nombreux, mais jugés essentiels et d'autant plus énergiquement abordés, sont les objectifs principaux que la LSP s'est fixés pour les années 80. Leur conjugaison lui permettront de poursuivre au-delà de son 75<sup>me</sup> anniversaire une participation constructive à la maîtrise des problèmes d'aménagement de notre cadre de vie, de rester par là jeune et vivante. A tous ceux qui y ont contribué jusqu'ici, comme à ceux qui en feront autant à l'avenir, un chaleureux merci!

*Marco Badilatti*  
*Secrétaire général*

## **D. Conclusions**

Comme tant d'entreprises humaines, la LSP oscille entre ce qu'elle devrait et voudrait, et ce qu'elle peut. Les limites de l'activité bénévole sont étroites, vraiment trop étroites par rapport aux tâches qui attendent partout une solution. Ce n'est pas seulement l'argent qui manque, mais sur le plan de l'engagement personnel on souhaiterait une infrastructure plus étendue, on voudrait plus de volontaires prêts à s'engager, tout au moins dans les cas de pressante nécessité, et à se consacrer à la cause commune. Les occasions ne manquent pas, qu'il s'agisse d'entreprises classiquement «Heimatschutz», ou plus encore de champs d'activité nouveaux et non traditionnels. La palette est heureusement si variée, dans notre pays, qu'elle peut offrir autant au citoyen politiquement engagé qu'à celui qu'attirent les aspects culturels, ou encore à ceux qu'intéressent les questions architecturales, écologiques ou de planification.

# Comptes annuels pour 1980

19

## Bilan au 31 décembre 1980

### Actif

|                              |                    |                     |
|------------------------------|--------------------|---------------------|
| Encaisse                     |                    | 1 710.—             |
| Médailles                    |                    | 1.—                 |
| Compte de chèques postaux    |                    | 38 169.20           |
| Banques                      |                    |                     |
| Compte courant LSP           | 334 453.40         |                     |
| Livret d'épargne LSP         | 5 770.30           |                     |
| Compte courant Rosbaud       | 447 831.10         |                     |
| Livret d'épargne Rosbaud     | <u>19 108.—</u>    | 807 162.80          |
| Titres                       |                    |                     |
| LSP                          | 429 380.—          |                     |
| Wakker                       | 200 000.—          |                     |
| Rosbaud                      | <u>1 029 158.—</u> | 1 658 538.—         |
| Créances auprès des sections |                    | 44 410.—            |
| Autres créances              |                    | 99 883.95           |
| Prêt à Pro Vita Communa      |                    | 20 000.—            |
| Actif transitoire            |                    | 11 350.—            |
| Immeubles propres            |                    | 1.—                 |
| Mobilier                     |                    | 1.—                 |
| Bibliothèque                 |                    | <u>1.—</u>          |
|                              |                    | <u>2 681 227.95</u> |

### Passif

|                                 |                  |                     |
|---------------------------------|------------------|---------------------|
| Créanciers                      |                  | 30 150.30           |
| Part des sections à l'Ecu d'or  |                  | 230 000.—           |
| Réserves pour:                  |                  |                     |
| Subsides accordés               |                  | 520 943.—           |
| Succession Rosbaud              |                  | 1 511 240.55        |
| Val Calanca                     |                  | 29 000.—            |
| Village Alvaneu                 |                  | 5 770.30            |
| Actions futures                 |                  | 50 000.—            |
| Capital                         |                  |                     |
| Le 1 <sup>er</sup> janvier 1980 | 290 435.20       |                     |
| Bénéfice net                    | <u>13 688.60</u> | <u>304 123.80</u>   |
|                                 |                  | <u>2 681 227.95</u> |

# Compte d'exploitation du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1980

| Dépenses                                               | Compte 80         | Budget 80        | Compte 79         |
|--------------------------------------------------------|-------------------|------------------|-------------------|
| <b>Activités</b>                                       |                   |                  |                   |
| <i>Subsides</i>                                        |                   |                  |                   |
| Restaurations                                          | 237 000.—         | 210 000.—        | 216 000.—         |
| Prix Wakker                                            | 10 000.—          | 11 000.—         | 11 038.—          |
| Publications de tiers                                  | —.—               | —.—              | 12 200.—          |
| Organisations analogues                                | 19 500.50         | 14 000.—         | 15 035.—          |
| Sections LSP                                           | 230 000.—         | 250 000.—        | 237 500.—         |
|                                                        | <u>496 500.50</u> | <u>485 000.—</u> | <u>492 723.—</u>  |
| <i>Services de conseils</i>                            |                   |                  |                   |
| Bureaux techniques                                     | 40 491.20         | 60 000.—         | 42 329.70         |
| Service juridique                                      | 4 754.40          | 5 000.—          | 6 055.80          |
|                                                        | <u>45 245.60</u>  | <u>65 000.—</u>  | <u>48 385.50</u>  |
| <i>Information, Formation</i>                          |                   |                  |                   |
| Revue                                                  | 146 327.90        | 150 000.—        | 117 537.65        |
| PR, propagande                                         | 41 023.85         | 50 000.—         | 41 057.20         |
| Honoraires                                             | 16 400.—          | 15 000.—         | —.—               |
| Série de brochures                                     | 21 708.—          | 15 000.—         | —.—               |
| Exposition                                             | —.—               | 5 000.—          | 68 455.90         |
| Formation, éducation, colloques                        | 81 600.30*        | 30 000.—         | —.—               |
| Documentation                                          | 3 374.05          | 5 000.—          | 5 217.20          |
|                                                        | <u>310 434.10</u> | <u>270 000.—</u> | <u>237 267.95</u> |
| * y compris 50 000 fr. de réserve pour actions futures |                   |                  |                   |
| <b>Frais administratifs (bruts)</b>                    |                   |                  |                   |
| <i>Secrétariat</i>                                     |                   |                  |                   |
| Salaires                                               | 142 033.05        | 145 000.—        | 173 824.70        |
| Prestations sociales                                   | 21 345.—          | 18 000.—         | 22 032.40         |
| Loyer, électricité, nettoyage                          | 24 514.10         | 24 000.—         | 21 087.85         |
| Frais bancaires et postaux                             | 5 346.85          | 4 000.—          | 3 686.55          |
| Téléphone                                              | 3 620.65          | 4 000.—          | 4 317.40          |
| Matériel de bureau                                     | 18 832.95         | 11 000.—         | 10 324.90         |
| Mobilier, etc.                                         | 7 387.35          | 5 000.—          | 389.—             |
| Frais                                                  | 3 076.60          | 3 000.—          | 3 287.35          |
| Amortissements                                         | —.—               | —.—              | 13 633.70         |
| Traductions                                            | 2 675.40          | 3 000.—          | 1 893.30          |
| Divers                                                 | 2 359.40          | 2 000.—          | 2 828.50          |
|                                                        | <u>231 191.35</u> | <u>219 000.—</u> | <u>257 305.65</u> |



|                                       | Compte 80           | Budget 80          | Compte 79           |
|---------------------------------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| <i>Organes</i>                        |                     |                    |                     |
| Journée des membres                   | 4 031.85            | 5 000.—            | —.—                 |
| Assemblée des délégués                | 4 246.10            | 5 000.—            | 3 743.25            |
| Comité central                        | 5 301.10            | 5 000.—            | 6 312.80            |
| Bureau                                | 7 970.95            | 8 000.—            | 8 900.35            |
| Commissions                           | 1 654.85            | 2 000.—            | 4 872.65            |
| Divers                                | 2 700.—             | 2 000.—            | 2 820.50            |
|                                       | <u>25 904.85</u>    | <u>27 000.—</u>    | <u>26 649.55</u>    |
| <i>Immeubles (Ftan)</i>               |                     |                    |                     |
| Entretien                             | <u>1 713.20</u>     | <u>2 000.—</u>     | <u>2 131.45</u>     |
| <b>Recettes</b>                       |                     |                    |                     |
| Cotisation des membres et abonnements | 194 166.75          | 190 000.—          | 184 576.—           |
| Part au produit de l'Ecu d'or         | 617 261.—           | 620 000.—          | 475 000.—           |
| Dons et legs                          | 138 994.—           | 120 000.—          | 67 302.—            |
| Subvention fédérale                   | 100 000.—           | 100 000.—          | 100 000.—           |
| Liquidation de réserves               | 26 500.—            | 30 000.—           | 169 000.—           |
| Intérêts, bénéfices comptables        | 46 330.70           | 20 000.—           | 12 691.30           |
| Recettes diverses                     | 1 425.75            | 20 000.—           | 107.50              |
|                                       | <u>1 124 678.20</u> | <u>1 100 000.—</u> | <u>1 008 676.80</u> |
| <b>Récapitulation</b>                 |                     |                    |                     |
| <b>Dépenses</b>                       |                     |                    |                     |
| Activités                             | 852 180.20          | 820 000.—          | 778 376.45          |
| Frais administratifs                  | <u>258 809.40</u>   | <u>248 000.—</u>   | <u>286 086.65</u>   |
|                                       | 1 110 989.60        | 1 068 000.—        | 1 064 463.10        |
| <b>Recettes</b>                       | <u>1 124 678.20</u> | <u>1 100 000.—</u> | <u>1 008 676.80</u> |
| Excédent de dépenses                  |                     |                    | <u>— 55 786.30</u>  |
| Bénéfice                              | <u>+ 13 688.60</u>  | <u>+ 32 000.—</u>  |                     |

### Remarque

Les comptes annuels publiés ici ne concernent que la Ligue suisse du patrimoine national en tant qu'organisation de façade et ne comprennent pas les comptes de ses sections cantonales.

## Rapport de l'organe de vérification des comptes

En tant qu'organe de vérification désigné par l'assemblée des délégués de votre Ligue, nous avons examiné, selon les principes établis dans la profession, les comptes annuels au 31 décembre 1980.

Nous constatons que

- le bilan et le compte d'exploitation concordent avec les écritures;
- les écritures ont été trouvées en ordre;
- les prescriptions légales et statutaires ont été appliquées à la présentation de l'état de fortune et du compte d'exploitation.

Sur la base des résultats de nos vérifications, nous proposons que ces comptes 1979 soient approuvés.

Zurich, le 20 février 1981

Fiduciaire FIDES

M. Angst

A. von Burg

**Adresse:**

Ligue suisse du patrimoine national  
(Schweizer Heimatschutz)

Merkurstrasse 45

Postfach

8032 Zurich

Tél. 01/252 26 60